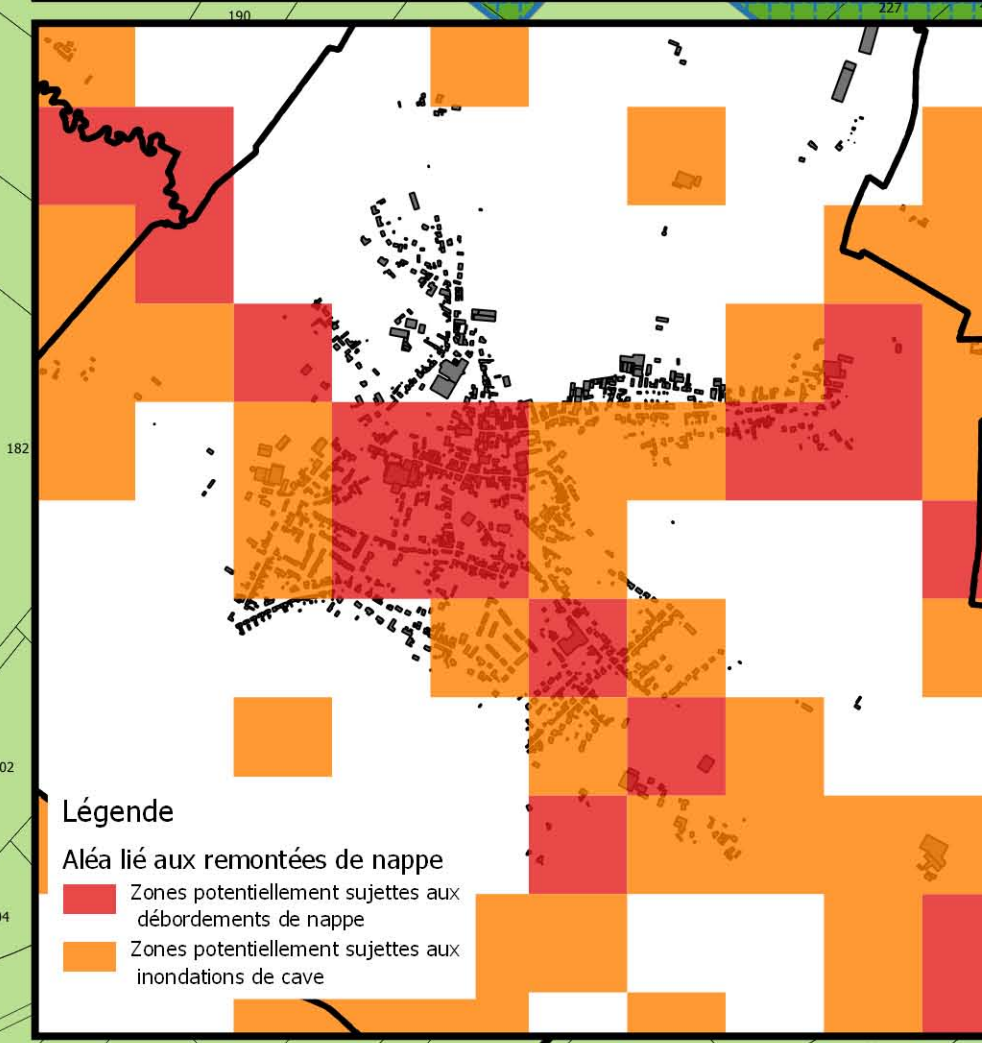


**AVERTISSEMENT**

Selon le principe de prévention, l'attention des constructeurs et de l'ensemble des usagers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est attirée sur les phénomènes naturels marquant le territoire et susceptible d'affecter les zones :

- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de l'Helpe Mineure, le PPRi de la Selle, le PPRi de l'Écaillon ou le PPRi de l'Aunelle et Hognou.
- Le risque d'inondation par débordement encadré par le PPRi de la Rhonelle en cours d'élaboration,
- Le risque d'inondation par ruissellement,
- Le risque sismique modéré,
- Le risque d'effondrement lié aux cavités souterraines,
- Un aléa lié aux remembrements de nappes (cf. carte du BRGM),
- Un aléa lié au retrait-gonflement des argiles.



# 4.1

**Légende**

**Contexte**

- Bâti
- Parcelles
- Cimetière

**Prise en compte des risques**

- Zone soumise à un risque d'inondation par débordement ou ruissellement
- Zone encadrée par le PPRi (se reporter aux servitudes d'utilité publique en annexe)
- Cavité souterraine (point singulier)

**Prise en compte des enjeux environnementaux**

- Zone à dominante humide du SDAGE

**Périmètre des captages d'eau potable :**

- Périmètre protection éloigné

**Prise en compte des enjeux agricoles**

- Sédes d'exploitation selon leur régime sanitaire :
- Avec élevage - RSD

**Typologie des zones**

- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole paysager
- Apzh : Secteur agricole paysager en zone humide ou à dominante humide
- N : Zone naturelle
- Nb : Secteur naturel bocager
- UB : Zone urbaine mixte correspondant aux centres-bourgs ou aux faubourgs des pôles
- UC : Zone urbaine mixte correspondant aux périphéries
- UD : Zone urbaine mixte correspondant aux enveloppes secondaires
- 1AUp : Zone à urbaniser à court ou moyen terme des polarités
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme à dominante habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation économique

N°	Commune	Vocation	Bénéficiaire	Surface
1	Poix-du-Nord	Extension du cimetière		0,17

